



## Affaire de famille

2010/52  
11 | 07 | 2011



Etienne de Callatay  
Senior Fellow

**A** l'heure actuelle, les allocations familiales sont organisées au niveau fédéral, avec un financement reposant sur des cotisations sociales. Le montant des allocations n'est pas différent en fonction des Régions mais est différencié selon l'activité des parents (majoration pour les enfants de chômeurs et retraités), selon le statut social (moindre allocation pour le premier enfant d'indépendant), selon le rang (le premier enfant reçoit moins que le second et encore moins que les suivants) et selon l'âge.

Parmi les transferts proposés par la note Di Rupo figure en première ligne d'importance budgétaire les allocations familiales. Celles-ci relèveraient à l'avenir des Communautés et, pour Bruxelles, de la Cocom. Il est suggéré d'harmoniser les allocations entre indépendants et salariés (en contrepartie d'un relèvement du plafond au-dessus duquel les indépendants ne versent pas de cotisations sociales), puis de donner à chaque entité le montant global qu'elle reçoit actuellement et d'ensuite faire évoluer les montants transférés à chaque entité en fonction de l'inflation et de la croissance du nombre d'enfants de 0 à 18 ans. Les entités seraient alors libres d'organiser le régime des

allocations familiales comme elles l'entendent.

En filigrane de cette proposition, il y a deux idées maîtresses, excellentes l'une et l'autre. La première est le refus de créer des sous-nationalités à Bruxelles. S'il doit y avoir des différences de traitement entre habitants, que ce soit sur la base d'un critère géographique et non linguistique. La seconde est celle de la responsabilisation. Si une Communauté organise son enseignement de manière telle qu'il y a plus de redoublement et que les études supérieures durent plus longtemps, ce qui est le cas de la Communauté française, elle doit en supporter les conséquences financières. Ce

“

*Ne serait-il pas préférable d'aborder la refonte de la politique familiale de manière intégrée ?*

”

n'est pas aux salariés de Flandre à payer pour l'allongement des études universitaires décidée il y a quelques années par la Communauté française !

La proposition **r e c o u v r e** également une **r é c o m p e n s e** financière pour l'entité fédérée qui verrait le nombre de chômeurs et de retraités diminuer

puisque l'économie en allocations familiales qui serait réalisée resterait acquise à cette entité au lieu de retourner au pot fédéral. On peut y voir une incitation bienvenue à mener des politiques favorables à l'emploi mais il faut tempérer cette vue. D'abord, on est en droit d'espérer d'une autorité qu'elle mène une bonne politique sans avoir besoin d'une récompense financière directe. Ensuite, l'entité fédérée ne peut être tenue pour responsable de toute variation du marché du travail. Il se pourrait qu'elle ait à subir une hausse du chômage en dépit de bonnes politiques et serait donc pénalisée pour une évolution qui échappe à son contrôle. Idéalement, la responsabilisation ne doit porter que sur ce qui dépend du comportement de la personne responsabilisée.

Si la proposition Di Rupo relative aux allocations familiales paraît radicale, on peut déplorer que la réforme soit abordée par la lorgnette de l'institutionnel.

La mutualisation des coûts de l'éducation des enfants repose en Belgique sur deux piliers : les allocations familiales et les avantages fiscaux (frais de garde des enfants de moins de 12 ans et surtout réductions pour charges de famille). La note Di Rupo fait l'impasse sur le second pilier. Ne serait-il pas préférable d'aborder la refonte de la politique familiale de manière intégrée ? Ainsi, on peut s'interroger sur l'utilité de garder ces deux piliers ou sur la non-fiscalisation des allocations familiales.

Au total, la note Di Rupo confirme que l'institutionnel peut constituer un levier pour procéder aux nécessaires réformes structurelles mais en même temps qu'il peut être un frein à l'approche intégrée qui serait souhaitable.

une politique fédérale par trop différente de ce qui prévaut dans les pays auxquels la Belgique se compare.

**Etienne de Callataÿ**  
Senior fellow

*Paru dans l'Echo du 09.07.2011*

Pour une croissance économique et une protection sociale durables.